

# LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

500 RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER - MONTRÉAL H2Y 2T6 - TÉLÉPHONE 844-9571

Le 20 février 1980

Bonjour,

Voici un compte rendu de l'assemblée spéciale du 4 février dernier à laquelle les présidents des Chambres de Commerce locales et régionales avaient été conviés avec les membres du Bureau exécutif.

Nous profitons de l'occasion pour inclure une copie du rapport accepté lors du congrès 1978 et intitulé: "Une nouvelle association fédérale au Canada" ainsi qu'un texte intitulé: "Jamais en 100 ans" qui résume ce document.

Vous trouverez également sous ce pli, la publicité annonçant le produit de l'un de nos membres. Si vous désirez utiliser cet excellent véhicule publicitaire que représente notre liste d'adressage, veuillez communiquer avec le soussigné.

Le directeur général,  
Affaires internes



Bernard Dussault

BD/db

Pièces jointes

# LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

500 RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER - MONTRÉAL H2Y 2T6 - TÉLÉPHONE 844-9571

Compte rendu d'une réunion spéciale des présidents des Chambres de Commerce locales et du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de la province de Québec, tenue à Longueuil, le lundi 4 février 1980.

---

M. Marcel Baril, président de la Chambre de Commerce de la province de Québec préside la séance.

Cent sept présidents de chambres locales, régionales et membres du Bureau étaient présents.

La réunion a d'abord permis au président, M. Marcel Baril, de faire le point sur le programme d'action en cours à la fédération et de présenter le projet "Mercuriades" qui sera lancé publiquement dans les prochaines semaines.

La discussion porte ensuite sur la position qu'a prise la Chambre de Commerce de la province de Québec face au problème constitutionnel, du mandat qu'elle détenait en vertu d'une résolution à l'assemblée générale annuelle de 1978, de l'attitude pour l'avenir; également, il est discuté de l'attitude des Chambres de Commerce locales sur le même sujet.

Après un bon échange, le président résume les discussions ainsi:

- les gens d'affaires, que représentent les Chambres de Commerce, sont d'après une enquête, le groupe de citoyens que le public écoute le plus après le clergé; en conséquence, la Chambre provinciale ayant un mandat, devait et continuera à se prononcer et dire "NON" en vertu de son mandat.
- toutefois, la réponse sera améliorée en soulignant que l'approche de la Chambre est économique et la façon de publiciser la réponse sera repensée.
- la Chambre provinciale ne fera pas campagne sous aucun parapluie et elle fera suivre aux Chambres affiliées le plus d'informations possible sur le sujet.
- Quant aux Chambres locales, elles demeurent indépendantes et peuvent s'impliquer ou non suivant le désir de leurs membres consultés démocratiquement. Par esprit de loyauté, la fédération devrait être avisée de la position avant les media d'information.
- Avant tout, chacun doit, en retournant chez lui, avoir à coeur de continuer à faire un véritable travail "Chambre de Commerce", à augmenter son membership et préparer sa relève.

Le 19 février 1980